



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20190722-CONS-AG-19-063
-DE
Date de télétransmission : 30/07/2019
Date de réception préfecture : 30/07/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 22 juillet 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Traitement des retenues de garantie des marchés faisant l'objet d'une prescription

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI

QUORUM : 21

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Julien MORGANTI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA, Mattea LACAVE.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Traitement des retenues de garantie des marchés faisant l'objet d'une prescription

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a consigné chez le receveur municipal les retenues de garanties sur ses marchés de travaux ;

Considérant que certaines retenues de garanties devant être levées, font l'objet d'une prescription ;

Considérant qu'il convient de relever les créanciers de leur prescription pour la levée de la retenue de garantie ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 18 juillet 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De relever de leur prescription quadriennale les créanciers pour la levée des retenues de garantie suivantes :

Date levée de RG	Désignation	Titulaire	Montant RG
31/12/2013	Travaux de réaménagement du stade d'Erbajolo - Lot3 Astreintes électriques	SARL Sigec	2143,58
		SARL Sigec	72,9
30/11/2013	Restructuration et mise aux normes du stade Armand Cesari- Lot9 Sièges-gradins- mobilier	SNC Bertelé	1024,46
			4203,22
			2310,32
27/12/2008	Extension et aménagement des vestiaires de Volpajo - Lot1 extension des vestiaires	SARL Cobatrap	2565,54
14/11/2013	Création Ouverture Cosec Eugène Bertucci	SARL Carlotti Alu	385,42
26/12/2013	Réfection de la toiture de la villa Léonetti	SARL Cobatrap	2811,24
26/12/2013	Mise en place de caniveaux pour la récupération des eaux pluviale des tribunes du stade A Cesari	SARL Ferrandi Transports et Travaux	3225,96
13/04/2013	Centre Technique de la Carbonite - Lot4 Plomberie et Ventilation	SARL sanitherm	806,17
15/12/2014	Mise en place d'un logiciel Courrier	SA Archimed	582,3
22/11/2012	Mise en place d'un système de Vidéoconférence	SA EGT solutions	1158,14

Conseil du 22 juillet 2019

OBJET : Traitement des retenues de garantie des marchés faisant l'objet d'une prescription

PRECISE

Que cette opération n'a pas d'impact budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **30 JUIL. 2019**
et publication ou notification
du **30 JUIL. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGIRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification